**Commune de Taradeau**

**délibération :**
**D_2026_8_6**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

**Objet : Désignation du référent du Syndicat Mixte de l'Argens**

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 09 Septembre 2026

**Présents** : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame FOURNIL Catherine

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Alexandre RICHOUX

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, complétée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, a créé la compétence GEMAPI — Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Pr évention des Inondations, obligatoirement attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) depuis le 1er janvier 2018.
Cette compétence recouvre notamment :
- l'aménagement et la gestion des bassins versants et des zones humides ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et de leurs rives ;
- la défense contre les inondations et la protection des lieux habités.

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) est l'organisme compétent pour l'exercice de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Argens. La Commune de Taradeau est membre de ce syndicat.
Par courrier en date du 9 juillet 2026, le Président du SMA informe la Commune de Taradeau que, lors de sa séance du 29 juin 2026, le Conseil syndical du Syndicat Mixte de l'Argens a délibéré et créé sept Commissions territoriales, organisées par sous-bassin versant de l'Argens.
Ces commissions constituent des instances de concertation et de suivi des actions GEMAPI à l'échelle locale. Elles permettent :
- d'assurer une meilleure prise en compte des spécificités de chaque territoire ;
- d'associer directement les communes membres aux décisions et orientations du SMA ;
- de faciliter la remontée d'informations et le dialogue entre les élus de terrain et les équipes techniques du syndicat.
Dans ce cadre, le SMA demande à chaque commune membre de désigner un élu référent, chargé de siéger au sein de la Commission territoriale de son sous-bassin versant et de représenter les intérêts de sa commune au sein de cette instance.
Cette désignation répond à un double objectif :
- assurer la représentation effective de la commune dans les travaux de la commission ;
- garantir un interlocuteur identifié entre la commune et le SMA, facilitant la circulation de l'information et la coordination locale.

Il est précisé que Monsieur le Maire peut lui-même siéger au sein de cette commission.
Compte tenu de l'importance de la compétence GEMAPI pour le territoire de Taradeau, notamment au regard des enjeux liés à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de l'Argens, il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur le Maire comme élu référent de la Commune de Taradeau au

sein de la Commission territoriale du Syndicat Mixte de l'Argens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de désigner Monsieur le Maire, Albert DAVID, comme élu référent de la Commune de Taradeau au sein de la Commission territoriale du Syndicat Mixte de l'Argens.

**Pour : 18**
- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Contre : 0**
-

**Abstention : 0**
-

Le secrétaire de séance,
Alexandre RICHOUX



Emis le 14/09/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 17/09/2026

Le Maire,
Albert DAVID

